

SALARIE ET / OU MANAGER

DANS E-SERVICE RH

ABSENCES AUTORISEES

ABSENCES SANS SOLDES

ABSENCES MALADIE / AT / MATERNITE / AUTRES

CONGES SUPPLEMENTAIRES

ABSENCES AUTORISEES REMUNEREES

QUI FAIT QUOI MODE D'EMPLOI





ABSENCES AUTORISEES SAISISSABLES

INTRODUCTION:

Toute absence prévisible doit donner lieu à information préalable de la hiérarchie ou du service concerné. Les absences pour motif personnel ne peuvent être autorisées que pour des motifs justifiés. Les absences non justifiées, ou justifiées hors délais ci-dessous définis, peuvent entraîner l'une des sanctions prévues par le règlement intérieur.

ATTENTION:

Compte tenu de l'impact en paie, toutes les données doivent être saisies et validées dans les e-services RH avant le 7 du mois suivant, les régularisations d'absences sur des périodes échues doivent être adressées à la CAAL.

NOTA BENE:

D'autres motifs d'absences, non accessibles via les e-services RH, existent et sont saisissables uniquement par votre CAAL. (MAJ 11/08/2016)

ABSENCES AUTORISEES SAISISSABLES SALARIE ET / OU MANAGER DANS E-SERVICE RH

Code	Libellé	INFORMATIONS	Sais	issable	Rému	nérée	Où adresser	Délai
			salarié	manager	oui	non	vos justificatifs	maximum
CA01	Congé Principal / ancienneté	Absence autorisée dans le cadre des congés principaux et d'ancienneté, droit: de 1 à 10 ans d'ancienneté 25 jours CA principaux + 1 jour soit 26 jours de plus de 10d'ancienneté 25 jours CA principaux + 2 jours soit 27 jours	x	x	х		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
CA03	Congé de Continuité d'Activité	Absence autorisée dans le cadre des congés de continuité d'activité.	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
CA04	Congé mère - de 21 ans	Absence autorisée pour les mères de - de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, pour un enfant vivant au foyer, et âgé de moins de quinze ans au 30 avril de l'année en cours. Le nombre de jours disponibles est consultable dans la rubrique Mon activité /Gestion des droits et des absences /Décomptes / "Congé enfant"	x	x	х		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
CA06	Congé Samedi Férié	Absence autorisée en cas de prise d'absence au titre du congé principal CA01 englobant un samedi férié de repos. Toutefois, lorsque le congé précède un samedi férié chômé, qui n'est pas un jour de repos et devrait donc être travaillé en fonction de la grille horaire, il n'y a pas lieu d'accorder la prolongation. Congé à positionner obligatoirement en continuité du CA01 (Congé principal) qui l'a généré	x	х	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
AB01	Compensations heures	Absence autorisée pour récupération solde d'heures CHS: Hrs sup., interventions, heures de vol, travail jour férié. Nombre d'heures disponibles est consultable dans e-service RH voir traçabilité des heures	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
AB02	Compensation Obligatoire en Repos	Absence autorisée dans le cadre de la Compensation en repos acquise lorsque le nombre d'heures supplémentaires (majorées) effectuées dépasse 220h sur l'année. Cette absence doit être prise dans les 2 mois suivant l'ouverture du droit, par journée ou demi- journée. Elle ne peut être prise qu'à partir du moment où le solde d'heures atteint 7h.	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
AB04	Convocation administrative	Autorisation d'absence sur convocation administrative, militaire ou judiciaire soumise à la présentation d'un justificatif.		x	x		CAAL / SA ou GDR	15 Jours

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
AB05	Candidat aux élections	Autorisation d'absence pour participer aux campagnes électorales, salariés candidats aux législatives, sénatoriales, cantonales et municipales. Absence rémunérée soumise à la présentation d'un justificatif. Motif d'absence délimité au 31/12/2013			x		CAAL / SA ou GDR	15 Jours
AB06	Elections prud'homales	Autorisation d'absence permettant la participation au scrutin. Absence rémunérée soumise à la présentation d'un justificatif	х	x	x		CAAL / SA ou GDR	15 Jours
AB07	Commission CE / CCE / ASAF	Absence accordée aux membres des commissions CE,CCE et ASAF; Absence rémunérée soumise à la présentation d'un justificatif des salariés préalablement désignés avec les relations sociales RH		x	x		CAAL / SA ou GDR	15 Jours
AB08	Congrès représentation syndicale	Absence autorisée pendant les heures de service aux représentants d'organisation syndicale. Absence rémunérée soumise à la présentation d'un justificatif ,pour RH.		x	x		CAAL / SA ou GDR	15 Jours
AB09	Congé formation ext. Cie	Absence autorisée pour préparer ou se présenter à un examen Absence sur justificatif après information / accord des Relations sociales RH	x	x	х		CAAL / SA ou GDR	15 Jours
AB10	Donneur de sang	Absence autorisée au salarié titulaire d'une carte donneur de sang Absence sur justificatif, suivant législation, réglementation en vigueur	x	х	x		CAAL / SA ou GDR	15 Jours
AB11	Recherche d'emploi	Absence autorisée aux salariés en recherche d'emploi. Après accord RH	x	x	x		CAAL / SA / RH	Rapidement
AB13	Absence autorisée payée	Absence accordée par la hiérarchie, après avis du RRH		х	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
AB15	Abs Horaire individualisé	L'absence en AB15 peut être accolée aux congés annuels et doit impérativement être placée avant ces congés. Deux occurrences maximum par mois, notamment si les congés annuels sont à cheval sur deux mois.	х		х		CAAL / SA	avant le 8 du mois +1
AB22	Retard < 2 heures CHS	En cas de retard inférieur à 2 heures. Sur décision de la hiérarchie, qui peut choisir entre l'AB22 et l'AS01. Ces heures sont déduites du compteur de compensation d'heures		x			CAAL / SA ou GDR	

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
AB24	Abs exceptionnelle .payée avant CA (DNR)	Concerne les salariés en horaire de roulement : cette absence doit être positionnée 1 fois par an un Dimanche Non Récupérable (DNR)		x	х		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
AB25	Congé paternité	A l'occasion de la naissance d'un ou plusieurs enfants, et si vous vivez avec la future mère de l'enfant à naître vous pouvez bénéficier d'un congé de paternité de 11 jours calendaires non fractionnable à prendre dans les 4 mois de la naissance (18 jours en cas de naissances multiples). (voir livret Maternité / Paternité)		x	x		CAAL / SA	dans les 4 mois
AS15	Congé accueil de l'enfant	A l'occasion de la naissance d'un ou plusieurs enfants, et si vous vivez avec la future mère de l'enfant à naître vous pouvez bénéficier d'un congé de paternité de 11 jours calendaires non fractionnable à prendre dans les 4 mois de la naissance (18 jours en cas de naissances multiples). Dès l'accueil de l'enfant. (voir livret Maternité / Paternité)		x	x		CAAL / SA	dans les 4 mois
AB27	Mal. Accident, malaise à la journée	Absence partielle suite au passage à l'infirmerie AF Soumise à justificatif d'inaptitude du médical AF		x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
AB31	Enfant de moins de 12 ans	Absence accordée au père ou à la mère d'un ou de plusieurs enfants à charge de moins de 12 ans et vivant au foyer (selon les nécessités du service). Durée: 1 jour par année civile (6 mois d'activité obligatoires), quel que soit le nombre d'enfants. Peut-être fractionnée en 1/2 journée. Cette journée ne doit pas être accolée à des congés payés	x	x	x		CAAL / SA	Rapidement
AB32	Apprenti en formation	Absence du salarié lorsqu'il est en formation à l'école (apprentissage) Calendrier de présence à remettre à votre manager et à votre RRH	x	x	х		CAAL / SA	Rapidement
AB33	Journée préparation de Défense	Absence autorisée dans le cadre de la journée de préparation à la défense Nationale Absence soumise à la présentation d'un justificatif	x	x	x		CAAL / SA	Rapidement
AB40	RTT Supplémentaire initiative Salarié	Absence au titre du droit RTT supplémentaire, possible dans certaines entités Congé à poser par journée ou 1/2 journée.	x	x	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
AB41	RTT Supplémentaire initiative Employeur	Absence au titre du droit RTT supplémentaire, positionnée par la direction ou à la main des managers dans d'autres cas. Possible dans certaines entités Congé à poser par journée.		x	x		CAAL / SA ou GDR	

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
AB60	Récupération d'astreinte	Absence autorisée pour récupérer des heures acquises suite à la réalisation d'heures d'astreinte Le nombre d'heures disponibles est consultable dans la rubrique Mon activité /Gestion des droits et des absences /Décomptes /"Astreinte"	х	х	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
AB70	Récupération d'heures de nuit	Absence autorisée pour récupérer des heures acquises par le salarié de + de 50 ans travaillant la nuit	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	
AB88	Abs. Jour férié Roul / Dél	Absence un jour férié pour les salariés en horaire de roulement ou décalé Soumis au contrôle/accord de la hiérarchie		x	х		CAAL / SA ou GDR	
AB92	Repos de travailleur de nuit	Absence autorisée pour les heures acquises par les travailleurs de nuit ayant effectué sur l'année civile au moins 270 heures entre 21h et 6h, ou ayant accompli au moins 2 fois chaque semaine travaillée, selon son horaire habituel de travail, au moins 3 heures de travail effectif entre 21 h et 6h.Absence à prendre dans les 12 mois suivant l'ouverture du droit. Nombre de journées accordées : 2.	x	х	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
RE01	CJT	Absence autorisée dans le cadre des repos complémentaires salariés en convention individuelle de forfait annuel en jours travaillés (Statut cadre)	x	х	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
RT01	RTT initiative Salarié	Absence autorisée dans le cadre du crédit de jour acquis au titre de la réduction annuelle du temps de travail (RTT). L'absence peut être prise en 1/2 journée.	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
RT20	RTT Initiative Employeur	Jours de congés RTT à la main de l'employeur dans le cadre de la réduction annuelle du temps de travail. Les absences RTT à l'initiative de l'employeur sont consultables en vert foncé dans le planning du salarié et du manager. Cette absence décompte le droit RTT.		x	x		CAAL/SA ou GDR	Rapidement
AB92	Repos de travailleur de nuit	Absence autorisée pour les heures acquises par les travailleurs de nuit ayant effectué sur l'année civile au moins 270 heures entre 21h et 6h, ou ayant accompli au moins 2 fois chaque semaine travaillée, selon son horaire habituel de travail, au moins 3 heures de travail effectif entre 21 h et 6h.Absence à prendre dans les 12 mois suivant l'ouverture du droit. Nombre de journées accordées : 2.		x	x		CAAL / SA ou GDR	

ABSENCES SANS SOLDES

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
AS01	Retard < 2h non payé	En cas de retard du salarié inférieur à 2 heures. Sur décision de la hiérarchie, qui peut choisir entre l'AS01 et l'AB22. Ces heures sont retenues sur paye		х		х	CAAL / SA ou GDR	
AS06	Absence autorisée sans solde	Absence autorisée non rémunérée (ex:stagiaire)		x		x	CAAL / SA / RH	Rapidement
AS08	Grève arrêt de travail	Absence en cas de grève du salarié. Absence non rémunérée		x		x	CAAL / SA ou GDR	Selon le préavis
AS10	Absence non autorisée sans solde	Le salarié est absent sans autorisation de la hiérarchie Décompte effectué en heures		х		х	CAAL / SA ou GDR	
AS41	Absence mandat local	Absence en cas d'exercice d'un mandat local (conseil municipal, général ou régional). Absence considérée comme temps de travail effectif au regard des droits à congés payés, elle est non rémunérée.	x	x		х	CAAL / SA ou GDR	Rapidement
AS44	Candidat campagne électoral	Nouveau motif/code à compter du 01/01/2014 Candidature Campagne Electorale : le texte de loi précise que la durée minimale est d'½ journée et la durée maximale de 20 jours. Absence non rémunérée et soumise à la présentation d'un justificatif	x	x		х	CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
		ABSENCES MALADIE / AT / M.	ATERN	ITE / AUT	RES			
ATXX	Accident du travail	Absence en cas d'accident du travail ou de trajet Le salarié informe son manager et se présente au médical AF: un Rapport d'Accident de Travail (RAT) doit être établi sous 24h par le manager sous PRATIS, et une Déclaration d'Accident de Travail (DAT) sous 48h. Le salarié transmet le certificat médical délivré par le médecin traitant. La CAAL /SA qualifie l'absence à réception des justificatifs suivant la situation de l'agent.		x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
нохх	Hospitalisation	Absence pour hospitalisation La CAAL /SA qualifiera l'absence à la réception du justificatif. La CAAL /SA qualifie l'absence à réception des justificatifs suivant la situation de l'agent.		x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement <48h00

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
MLXX	Maladie	Absence pour maladie Absence soumise à la présentation d'un justificatif dès le 1er jour d'absence (certificat médical délivré par le médecin traitant). La CAAL /SA qualifiera l'absence à la réception du justificatif. La CAAL / SA qualifie l'absence à réception des justificatifs suivant la situation de l'agent.		х	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement <48h00
MT03	Abs. Enfant Malade Payée	Absence autorisée pour soigner un enfant malade AVEC justificatif médical 6 jours par an accordés, + 1 jour supplémentaire par enfant (en plus du premier enfant), dans la limite maximum de 9 jours, et ce pour les enfants de moins de 16 ans (vivant habituellement au domicile du salarié). par période de 12 mois (du 1er avril au 31 mars) Absence accordée sur la base d'un justificatif (certificat médical) et attestation sur l'honneur que le conjoint, pacsé, partenaire ne peut bénéficier d'un avantage de même nature. Ce congé peut être fractionné en 1/2 journée.	х	х	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement <48h00
MT33	Abs. Enfant Malade ss justif	Absence autorisée pour soigner un enfant malade SANS justificatif A titre exceptionnel, une autorisation d'absence pour soigner un enfant malade d'une journée maximum par période de 12 mois (du 1er avril au 31 mars) pourra être accordée sans justificatif médical. Cette absence ne pourra pas être fractionnée en demijournées.	x	х			CAAL / SA ou GDR	
MT05	Absence Payée Future Mère	Réduction journalière dans le cadre d'une grossesse Suite à une déclaration de grossesse, la durée de la réduction est préalablement définie avec la CAAL.	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
MT06	Visite Prénatale	Absence pour une visite prénatale (échographie) suite à une déclaration de grossesse et soumise à justificatif	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
MT66	Visite Prénatale Conjoint	Absence du conjoint de la mère pour visite prénatale (échographie) Soumis à justificatif : certificat de grossesse de la future mère vivant maritalement avec le salarié.	x	х	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
MT07	Préparation Accouchement	Absence pour séance de préparation à l'accouchement Absence autorisée à compter du 6ème mois de grossesse, sur certificat médical	x	x	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
MTXX	Maternité	Congé Maternité Absence soumise à justificatif. La CAAL /SA qualifie l'absence à réception des justificatifs suivant la situation de l'agent.		х	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai			
MT13	Congé Enfant hand. Av Solde	Absence autorisée moyennant l'ouverture du droit correspondant. Absence programmable accordée sur la base d'un justificatif du handicap (carte avec un taux d'incapacité au moins égale à 80%). 6 jours à prendre entre le 1 _{er} avril et le 31 mars de l'année suivante après avoir solder les jours « enfant malade – MT03 ».	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé			
	CONGES SUPPLEMENTAIRES										
SP01	Mariage salarié	Congé pour le mariage du salarié. Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 6 jours sont accordés	x	x	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement			
SP02	Mariage d'un enfant	Congé pour le mariage d'un l'enfant du salarié. Soumis à justificatif- Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 2 jours sont accordés.	х	х	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement			
SP03	Naissance d'un enfant	Congé pour la naissance d'un enfant du salarié. Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires précédant ou suivant l'événement. 3 jours sont accordés	х	х	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement			
SP04	Décès du Conjoint	Congé familial accordé en cas de décès du conjoint ou du partenaire de PACS. Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 5 jours sont accordés	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement			
SP05	Décès Père ou Mère	Congé familial accordé en cas de décès d 'un parent (père, mère). Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 5 jours sont accordés	х	х	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement			
SP06	Décès Parent 2e degré	Congé familial accordé en cas de décès d'un autre parent ou allié au second degré (grand-père, grand-mère, petits-enfants). Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 5 jours sont accordés	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Rapidement			
SP09	Déménagement	Congé pour cause de déménagement du salarié dans le cadre d'une mutation. Soumis à validation de la CAAL		x	х		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement			
SP10	Décès d'un Enfant	Congé familial accordé en cas de décès d'un enfant. Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 4 jours sont accordés	x	х	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement			
SP11	PACS du salarié	Congé PACS du salarié.Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 4 jours sont accordés	x	x	x		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement			

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
SP12	Décès du concubin	Congé familial en cas de décès du concubin. Soumis à justificatif -Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 4 jours sont accordés	x	х	x		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
SP13	Décès Frère et sœur	Congé familial accordé en cas de décès d'un frère ou d'une sœur. Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 4 jours sont accordés	x	х	х		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
SP14	Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant	Congé familial accordé en cas de survenue d'un handicap chez un enfant; Soumis à justificatif - Impérativement pris dans les 7 jours calendaires suivant l'événement. 4 jours sont accordés	x	x	x		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
SU01	Congé Cond Travail pénibilité	Droit à congés supplémentaires des personnels travaillant dans certaines conditions. Le nombre de jours disponibles est consultable dans la rubrique Mon activité / Gestion des droits et des absences /Décomptes / "Congé condition de travail à pénibilité particulière"	х	х	x		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
SU02	Congé Mastiqueur / SSL	Droit à congés accordé aux salariés effectuant des travaux de masticage Le nombre de jours disponibles est consultable dans la rubrique Mon activité / Gestion des droits et des absences /Décomptes / "Congé mastiqueur / SSL" Ces congés peuvent être saisis sans avoir épuisé les droits au congé principal.	х	х	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
SU03	Congé Radiographie matériel	Droit à congés accordé aux salariés effectuant des radiographies ou des gammagraphies de matériel Le nombre de jours disponibles est consultable dans la rubrique Mon activité /Gestion des droits et des absences / Décomptes / "Congé manipulateur radiographique". Ces congés doivent être pris après épuisement des droits au congé principal.	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
SU04	Congé Manipulateur radiographie	Droit à congés accordé aux salariés manipulateurs /manipulatrices radio des services médicaux Le nombre de jours disponibles est consultable dans la rubrique Mon activité /Gestion des droits et des absences / Décomptes / "Congé manipulateur radiographique". Ces congés doivent être pris après épuisement des droits au congé principal.	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
SU05	Congé Ancien combattant	Droit à congés accordé aux salariés anciens combattants, invalides de guerre, titulaires d'une pension au titre militaire. Sur justificatif. Ces congés doivent être pris après épuisement des droits au congé principal	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
SU08	Congé Suppl. Agent -21 ans	Congé pour les salariés de moins de 21 ans Généré en fonction de l'âge en début d'année, le CA01 doit être soldé pour pouvoir poser ce motif - 1/2 journée par mois jusqu'à la date d'anniversaire. Le nombre de jours disponibles est consultable Mon activité /Gestion des droits et des absences /Décomptes / "Congé supplémentaire agent de moins de 21 ans"	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé
SU09	Congé Suppl. Agent -19 ans	Congé pour les salariés de moins de 18 ans Généré en fonction de l'âge en début d'année, le droit à congé principal doit être soldé pour pouvoir poser ce motif 1 journée par mois jusqu'à la date d'anniversaire. Le nombre de jours disponibles est consultable dans la rubrique Mon activité /Gestion des droits et des absences / Décomptes / "Congé supplémentaire agent de moins de 18 ans"	x	x	x		CAAL / SA ou GDR	Plan de congé

ABSENCES AUTORISEES REMUNEREES

Les motifs suivants sont des codes de présence, accessibles dans les e-services RH à partir de l'écran Relevé d'activité dans la rubrique Mon activité.

AA01	Visite médical	Le salarié effectue sa visite médicale sur convocation de la médecine du travail La convocation sert de justificatif au manager	x	x	x	CAAL / SA ou GDR	
AA02	Informations syndicales autorisées	Chaque salarié dispose d'une autorisation d'absence de quatre heures par an lui permettant d'assister aux réunions d'information de son choix sans perte de rémunération Dans le cadre de l'accord de droit syndical en vigueur, les heures d'informations syndicales doivent être préalablement contrôlées par les responsables relations sociales /RH	x	x	x	CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
AA04	Essais professionnels	Le salarié en essai professionnel (tests) est autorisé à s'absenter de son poste de travail (ex : en cas de mutation)	x		х	CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
AA05	Représentant du personnel sur mandat	Décomptée sur les heures de mandat. Etre élu, disposer d'un mandat, contrôle par responsables relations sociales/RH.	х	х	х	CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
AA06	Représentant du personnel hors mandat	Non décomptée sur mandat. (ex: convocations réunions). Etre élu, disposer d'un mandat, et transmettre le justificatif (convocations). Contrôle effectué par les responsables relations sociales/RH		x	х	CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement

Code	Libellé	INFORMATIONS	Salarié	Manager	Payé	Non payé	où adresser	délai
AA08	Absence accordée aux membres des commissions CE, CCE et ASAF	Absence accordée aux membres des commissions CE, CCE et ASAF. Absences soumises à la présentation d'un justificatif, salariés préalablement désignés avec les Relations sociales RH	x	x	x		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
AA09	Représentant aux prud'hommes	En cas de participation aux conseils des prud'hommes .Etre élu, et transmettre les justificatifs de présence à la CAAL (pour saisie de l'absence), ainsi qu'au CSP pour demandes de remboursement.	x	x	x		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
MO10	Stage de moins d'un jour	En cas de formation partielle sur la journée	х	x	х		CAAL / SA ou GDR	Rapidement
PR50	Heures incommodité CJT	Pour le salarié en CJT effectuant des heures de nuit ou travaillant un dimanche ou un jour férié. Permet le paiement des majorations associées	х	х	х		CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement
MT75	Don de congés	Pour le salarié souhaitant donner tout ou partie de ses jours de repos non pris à un autre salarié ayant un enfant à charge en situation de maladie, handicap ou accident grave nécessitant une présence Le salarié contacte l'assistante sociale de son secteur	х	x		x	CAAL / SA / RH / GDR	Rapidement



Les Délégués du Personnel UNSA-Aérien Air France DGSI

Contactez-nous au 06 71 46 07 74

<j.bresson@orange.fr>

Pour plus d'information rendez-vous sur le site :

www.unsa-aerien-airfrance.com(Vie Quotidienne)



UNSA-Aérien Air France 6 rue de la Haye Le Dôme - BP 10958 Tremblay en France 95733 ROISSY CDG Cedex Tél : 01 41 56 04 61 Fax : 01 41 56 04 69 contact@unsa-smaf.com www.unsa-smaf.com

